Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-211300181-20150923-D

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de la construction

cerfa

N° 15246*01

Demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

Articles L. 111-7 et D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation (CCH)

Cadres 1 et 2	informations nécessaires à l'instruction de la demande d'approbation
Cadre 3	informations nécessaires à la vérification de la demande d'octroi de périodes supplémentaires
Cadres 4 et 5	informations nécessaires à l'instruction de la demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)
Cadre 6	engagement du (des) demandeur(s)

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :	Cadre réservé aux services préfectoraux
Vous souhaitez demander l'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) pour la mise en accessibilité - d'un seul établissement recevant du public (ERP) sur plusieurs périodes, - de plusieurs établissements recevant du public (patrimoine comprenant ou non des installations ouvertes au public) sur une ou plusieurs périodes, - ou d'une (des) installation(s) ouverte(s) au public (IOP) sur une période **Cette demande vous permet d'accomplir les formalités nécessaires.** Dans le cas d'un Ad'ap pour un établissement recevant du public sur une, deux ou trois années, veuillez vous reporter au Cerfa 13824	**N° de l'Ad'ap :** __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ **Date de réception en préfecture :** __ __ __ __ __ __ __ __

1. Identité du demandeur et des co-signataires le cas échéant

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le chef de file du suivi du dossier dans le cas d'un co-financement

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs identités sur papier libre

Vous êtes un particulier Madame ☐ Monsieur ☐

Nom, prénom Date de naissance

Vous êtes une personne morale

Raison sociale et Dénomination Mairie de Cabannes

N° SIRET 211 300 181 000 16

Représentant de la personne morale Madame ☐ Monsieur ☑

Nom, prénom Monsieur le Maire, CHASSON Christian

Date de naissance à défaut de N° SIRET 02/06/1950

2. Coordonnées du demandeur et des co-signataires le cas échéant

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre

Adresse

Numéro Voie

Lieu-dit Hôtel de Ville Boîte postale

Code postal 13440 Localité CABANNES

Si le demandeur habite à l'étranger Pays Division territoriale

Téléphone fixe 04 90 90 40 40 Portable 06 72 06 89 25

Indicatif si pays étranger

Adresse électronique dgs @ mairie-cabannes.fr

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-211300181-20150923-DB20150-DE

3. Votre dossier concerne

Un seul ERP et votre demande concerne ☐

deux périodes de 3 ans soit 6 ans maximum (sous conditions) [1] ☐

Nombre d'années demandées :

trois périodes de 3 ans soit 9 ans maximum (sous conditions) [1] ☐

Nombre d'années demandées :

Précisez les conditions remplies pour obtenir l'approbation d'un étalement dans le temps de la programmation de mise en accessibilité *d'un seul ERP* lié à des difficultés techniques ou financières (demande de périodes supplémentaires sous conditions : voir notice) : — Cadre 4

- Situation budgétaire et financière délicate définie par l'arrêté visé au VI de l'article D. 111-19-34 du CCH : fournissez les éléments relatifs à votre situation financière, attestée, le cas échéant, par le commissaire aux comptes ou l'expert comptable [2] ☐
- Autre : ☐ à préciser :

Plusieurs ERP et IOP et votre demande concerne ☑

une période soit 3 ans maximum ☐

Nombre d'années demandées :

deux périodes de 3 ans soit 6 ans maximum (sous conditions) [1] ☑

Nombre d'années demandées : 6 ans

trois périodes de 3 ans soit 9 ans maximum (sous conditions) [1] ☐

Nombre d'années demandées :

Précisez les conditions remplies pour obtenir l'approbation d'un étalement dans le temps de la programmation de mise en accessibilité *d'un ensemble d'ERP* (demande de périodes supplémentaires sous conditions : voir notice) : — Cadre 5

- Situation budgétaire et financière délicate définie par l'arrêté visé au VI de l'article D. 111-19-34 du CCH : fournissez les éléments relatifs à votre situation financière, attestée, le cas échéant, par le commissaire aux comptes ou l'expert comptable [2] ☐
- Autre : ☐ à préciser :

Pour les patrimoines dont la mise en accessibilité est particulièrement complexe [1] :

Nombre de communes d'implantation :

Nombre de bâtiments concernés :

Une seule IOP et votre demande concerne ☐ — Cadre 4

une période soit 3 ans maximum

Nombre d'années demandées :

Plusieurs IOP et votre demande concerne ☐ — Cadre 5

une période soit 3 ans maximum

Nombre d'années demandées :

---

[1] Selon les cas, vous devrez démontrer la situation technique ou financière de votre établissement ou que la mise en accessibilité de votre établissement est particulièrement complexe. Les conditions sont définies par l'arrêté pris en application du IV de l'article D. 111-19-34 du Code de la construction et de l'habitation

[2] Pour les personnes de droit privé ou les établissements publics dont les opérations comptables sont exécutées suivant les usages du commerce l'attestation de la situation financière délicate est établie par le commissaire aux comptes ou l'expert comptable

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-211300161-20150923-D802015B-DE

4. Demande d'agenda d'accessibilité programmée pour un seul établissement recevant du public sur 2 ou 3 périodes ou pour une installation ouverte au public sur 1 période

4.1 - Adresse du terrain

Nom de l'établissement ou de l'installation

Numéro Voie

Lieu-dit Boîte postale

Code postal Localité

4.2 - Classement sécurité incendie de l'ERP : *(Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)*

4.3 - Analyse de la situation de votre établissement ou installation à la date de la demande au regard des obligations d'accessibilité en vigueur

Veuillez joindre une note annexe si le projet le nécessite

4.4 - Chiffrage et calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement ou de l'installation

Les tableaux à renseigner dans la présente section diffèrent selon la durée de l'Ad'ap, la justification de cette durée et la distinction ERP/IOP *(cocher la case correspondante)* :

- Ad'ap portant sur un ERP du 1er groupe (*1ère, 2ème, 3ème ou 4ème catégorie*) et une durée de 4, 5 ou 6 ans justifiée par l'ampleur des travaux nécessaires (*renseigner uniquement la sous-section 4.4.1*) ☐
- Ad'ap portant sur un ERP et une durée de 4, 5 ou 6 ans justifiée par des contraintes techniques ou financières (*renseigner uniquement la sous-section 4.4.2*) ☐
- Ad'ap portant sur un ERP et une durée de 7, 8 ou 9 ans justifiée par des contraintes techniques ou financières (*renseigner uniquement la sous-section 4.4.2*) ☐
- Ad'ap portant sur une IOP et une durée de 1, 2 ou 3 ans (*renseigner uniquement la sous-section 4.4.3*) ☐

4.4.1 - L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur un ERP du 1er groupe et sur une durée de deux périodes de 3 ans maximum justifiée par l'ampleur des travaux envisagés *(Art. L. 111-7-7 II du CCH)* :

Les actions concourant à la mise en accessibilité de l'établissement peuvent être l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, des interventions sur le cadre bâti et des autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.

	Actions de mise en accessibilité envisagée (notion d'« actions » définie plus haut)	Date prévisionnelle de début (mois, semestre…)	Date prévisionnelle de fin (mois, semestre…)
Année 1			
Année 2			
Année 3			
Année 4			
Année 5			
Année 6			

Veuillez joindre une note annexe si le projet nécessite un plus grand nombre d'actions de mise en accessibilité

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-211300181-20150923-D862015B-DE

	Estimation financière de la mise en accessibilité
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Période 2 (années 4, 5 et 6)	
Total	

4.4.2 - L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur un ERP et deux ou trois périodes de 3 ans maximum justifiées par des contraintes techniques et financières (Art. L. 111-7-7 III du CCH)

Les actions concourant à la mise en accessibilité de l'établissement peuvent être l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, des interventions sur le cadre bâti et des autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.

	Actions de mise en accessibilité envisagées (notion d'« actions » définie plus haut)	Date prévisionnelle de début (mois, semestre...)	Date prévisionnelle de fin (mois, semestre...)
Année 1			
Année 2			
Année 3			
Période 2 (années 4, 5 et 6)			
Période 3 (années 7, 8 et 9)			

Veuillez joindre une note annexe si le projet nécessite un plus grand nombre d'actions de mise en accessibilité

	Estimation financière de la mise en accessibilité
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Période 2	
Période 3	
Total	

4.4.3 - L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur une IOP et une période

Les actions concourant à la mise en accessibilité de l'installation peuvent être l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, des interventions sur le cadre bâti et des autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.

	Actions de mise en accessibilité envisagées (notion d'« actions » définie plus haut)	Date prévisionnelle de début (mois, semestre...)	Date prévisionnelle de fin (mois, semestre...)
Année 1			
Année 2			
Année 3			

Veuillez joindre une note annexe si le projet nécessite un plus grand nombre d'actions de mise en accessibilité

	Estimation financière de la mise en accessibilité
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Total	

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-211300181-20150923-D862015B-DE

4.5 - Dérogations

Des demandes de dérogation seront-elles susceptibles d'être sollicitées dans le cadre de la mise en œuvre de cet agenda ?

Oui ☐ Dans ce cas, en joindre la liste indicative Non ☐

5. Demande d'Agenda d'accessibilité programmée pour plusieurs établissements recevant du public sur 1, 2 ou 3 périodes ou pour plusieurs installations ouvertes au public sur 1 période

5.1 – Liste des établissements ou des installations

Cf Annexe 5.1 - Liste des établissements ou installations

Etablissement N° 1

Nom de l'établissement ou de l'installation		
Département d'implantation	Commune d'implantation	
Adresse de l'ERP/IOP		
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)		

Etablissement N° 2

Nom de l'établissement ou de l'installation		
Département d'implantation	Commune d'implantation	
Adresse de l'ERP/IOP		
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)		

Etablissement N° 3

Nom de l'établissement ou de l'installation		
Département d'implantation	Commune d'implantation	
Adresse de l'ERP/IOP		
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)		

Veuillez joindre une note annexe si la taille de votre patrimoine le nécessite

5.2 - Analyse synthétique de la situation de vos établissements et/ou installations à la date de la demande au regard des obligations d'accessibilité en vigueur définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 du code de la construction et de l'habitation

La Mairie de Cabannes s'étant engagée ces dernières années dans un programme de rénovation de son patrimoine, totalisant 27 ERP/IOP. Il en ressort que des établissements ont déjà répondu aux normes de l'accessibilité lors des récents travaux de réhabilitation. Il en est ainsi de :

- L'Hôtel de Ville,
- La Police Municipale,
- Le Guichet unique d'accueil des parents et enfants ainsi que les sanitaires de l'école primaire,
- Les Arènes Municipales,
- La Colonie d'Auroux située dans le département de la Lozère.

Ces établissements ont fait l'objet de déclaration de conformité auprès des services de l'Etat, avant le 27 septembre 2015.

Veuillez répondre sur papier libre si nécessaire

5.3 - Chiffrage et calendrier de mise en accessibilité

Les tableaux à renseigner dans la présente section diffèrent selon la durée de l'Ad'ap, la justification de cette durée et la distinction ERP/IOP *(cochez la case correspondante)* :

Ad'ap portant sur plusieurs ERP dont au moins un ERP du 1er groupe *(1ère, 2ème, 3ème ou 4ème catégorie)* et une durée de 4, 5 ou 6 ans justifiée par l'ampleur des travaux nécessaires *(renseignez uniquement la sous-section 5.3.1)* ☑

Ad'ap portant sur plusieurs ERP et une durée de 4, 5 ou 6 ans justifiée par des difficultés techniques ou financières *(renseignez uniquement la sous-section 5.3.2)* ☐

Ad'ap portant sur plusieurs ERP et une durée de 7, 8 ou 9 ans justifiée par des difficultés techniques ou financières *(renseignez uniquement la sous-section 5.3.2)* ☐

Ad'ap portant sur plusieurs ERP et une durée de 7, 8 ou 9 ans justifiée par un patrimoine dont la mise en accessibilité est particulièrement complexe *(renseignez uniquement la sous-section 5.3.2)* ☐

Ad'ap portant sur plusieurs ERP ou IOP et une durée de 1, 2 ou 3 ans *(renseignez uniquement la sous-section 5.3.3)* ☐

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-211300181-20150923-D862015B-DE

5.3.1 - L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur plusieurs ERP/IOP dont un ERP du 1er groupe et sur une durée de deux périodes de 3 ans maximum justifiée par l'ampleur des travaux envisagés (Art. L. 111-7-7 II du CCH) :

Les actions concourant à la mise en accessibilité des établissements ou installations peuvent être l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, des interventions sur le cadre bâti et des autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.

Liste des ERP	Département d'implantation	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité de l'ERP (notion d'« actions » définie plus haut)	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité de l'ERP
ERP 1	Cf Annexe 5.3.1 - L'agenda d'accessibilité programmée porte sur plusieurs ERP/IOP dont 6 du 1er groupe		
ERP 2			
ERP 3			

Veuillez joindre une note annexe si plus de 3 ERP

	ERP concernés par les actions de mise en accessibilité	Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée (notion d'« actions » définie plus haut) pour l'ERP en question
Année 1	n°1, 2, 3 et 4	Cf annexe à l'imprimé CERFA - Pièce n°2 Chapitre 6 - Calendrier prévisionnel de mise en accessibilité et descriptif des actions
Année 2	n°5, 6, 7, 8 et 9	
Année 3	n°10	
Année 4	n°11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17	
Année 5	n°18	
Année 6	n°19	Construction neuve

	Estimation financière de la mise en accessibilité
Année 1	63 810 € HT
Année 2	73 380 € HT
Année 3	86 040 € HT
Période 2 (année 4, 5 et 6)	82 855 € HT
Total	311 085 € HT

5.3.2 - L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur :

- **plusieurs ERP et sur une durée de deux ou trois périodes de 3 ans maximum justifiée par des contraintes techniques et financières (Art. L. 111-7-7 III du CCH)**
- **ou un patrimoine dont la mise en accessibilité est complexe selon les critères définis par l'article L. 111-7-7 IV du CCH et sur une durée de trois périodes de trois ans maximum**

Les actions concourant à la mise en accessibilité des établissements peuvent être l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, des interventions sur le cadre bâti et des autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.

Liste des ERP	Département d'implantation	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité de l'ERP (notion d'« actions » définie plus haut)	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité de l'ERP
ERP 1			
ERP 2			
ERP 3			

Veuillez joindre une note annexe si plus de 3 ERP

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 2015B-DE

	ERP concernés par les actions de mise en accessibilité	Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée (notion d'« actions » définie plus haut) pour l'ERP en question
Année 1		
Année 2		
Année 3		
Période 2 (années 4, 5 et 6)		
Période 3 (années 7, 8 et 9)		

	Estimation financière de la mise en accessibilité
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Période 2 (année 4, 5 et 6)	
Période 3 (année 7, 8 et 9)	
Total	

5.3.3 - L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur plusieurs ERP ou IOP et une période

Les actions concourant à la mise en accessibilité des installations peuvent être l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, des interventions sur le cadre bâti et des autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public

Liste des IOP	Département d'implantation	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité de l' ERP ou IOP (notion d'« actions » définie plus haut)	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité de l'ERP ou IOP
ERP/ IOP 1			
ERP/ IOP 2			
ERP/ IOP 3			

Veuillez joindre une note annexe si plus de 3 IOP

	ERP/ IOP concernées par les actions de mise en accessibilité	Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée (notion d'« actions » définie plus haut) pour l'ERP ou l'IOP en question
Année 1		
Année 2		
Année 3		

	Estimation financière de la mise en accessibilité
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Total	

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 086-211300181-20150923-D862015B-DE

5.4 - Éléments de synthèse pour le calendrier prévisionnel de mise en accessibilité de vos établissements et installations

		Nombre d'établissements ou installations pour lesquels la mise en accessibilité est achevée dans l'année ou la période					
		1e cat	2e cat	3e cat	4e cat	5e cat	IOP
Période 1	Année 1		2			2	
	Année 2				4	1	
	Année 3					1	
Période 2						6	3
Période 3							
	TOTAL :		2		4	10	3

5.5 - Dérogations

Des demandes de dérogation seront-elles susceptibles d'être sollicitées dans le cadre de la mise en oeuvre de cet agenda ?

Oui ☐ dans ce cas, en joindre la liste indicative Non ☑

6. Engagement du demandeur et des co-signataires le cas échéant

J'atteste avoir qualité pour demander l'approbation du présent Agenda d'accessibilité programmée :

Je (nous) soussigné(s), auteur(s) de la demande, certifie (ions) exacts les renseignements qui y sont contenus.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier et par les chapitres II et III du titre II du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment celles concernant l'accessibilité et m'engage à respecter les règles du code de la construction et de l'habitation.

Le Maire,

Christian CHASSON

Signature du demandeur et des co-signataires le cas échéant

A Cabannes Le 24 septembre 2015

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales,

cochez la case ci-contre ☐

Si vous êtes un particulier : La loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant lorsqu'ils ne portent pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et la possibilité de rectification sous réserve des procédures prévues au code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Ces droits peuvent être exercés à la préfecture. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-211300181-20150923-D862015B-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de la construction

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

Veuillez cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reporter le numéro correspondant sur la pièce jointe.

L'attention du demandeur est attirée sur le fait que la commission d'accessibilité pourra lui demander des pièces complémentaires si la compréhension du projet le nécessite.

Pièces		Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Imprimé de demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée	☑	1	2

Dossier destiné à la vérification de la demande d'approbation de l'Agenda d'accessibilité programmée

Pièces		Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre demande concerne plusieurs établissements et installations, ou uniquement des installations ouvertes au public – un projet stratégique de mise en accessibilité de l'ensemble des établissements et installations qui décrit : • les orientations et les priorités, notamment géographiques, techniques ou de stratégie d'évolution du patrimoine, retenues pour la mise en accessibilité de l'ensemble de ces établissements et installations, ainsi que les raisons de ces choix • les éventuelles mesures de mutualisation ou de substitution proposées pendant la durée de l'agenda • le coût de la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements et installations – un tableau reprenant : un calendrier présentant le début et la fin prévisionnels des actions de mise en accessibilité de chaque établissement ou installation de l'agenda sur chacune des périodes et sur chacune des années de la première période, en y précisant le département d'implantation	☑	2	2
- Si votre dossier comporte une demande d'étalement dans le temps de la programmation de mise en accessibilité (cf. demande d'octroi de périodes supplémentaires) en raison d'une situation financière délicate, les éléments permettant d'apprécier sa situation budgétaire et financière prévus au IV de l'article D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation - Si vous êtes une personne de droit privé ou un établissement public dont les opérations comptables sont exécutées suivant les usages du commerce, l'attestation du commissaire aux comptes ou de l'expert comptable quand elle est exigée par l'arrêté prévu au VI de l'article D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation.	☐	3	2
Si le propriétaire ou l'exploitant de cet (ces) établissement(s) ou installation(s) est une collectivité territoriale ou un établissement public, la délibération de, respectivement, son organe délibérant ou son conseil d'administration, l'autorisant à présenter la demande de validation de l'agenda	☑	4	2
Si le propriétaire ou l'exploitant de cet (ces) établissement(s) ou installation(s) est une commune ou un établissement public de coopération intercommunale, les modalités de la politique d'accessibilité menée sur le territoire et tout particulièrement les concertations menées avec les représentants des commerçants sur les questions de voirie et d'accès de leurs établissements recevant du public	☑	5	2
Si des concertations ont été menées pendant l'élaboration de l'Agenda avec les partenaires du projet, dont notamment les associations de personnes handicapées, les comptes-rendus des dites concertations	☐	6	2
En cas de co-signataires, les engagements financiers de chacun d'eux	☐	7	2

L'ensemble de ces documents doit être adressé au préfet stipulé à l'article R. 111-19-31 du code de la construction et de l'habitation en version papier et en version électronique à l'adresse adap@nomdudépartement.gouv.fr, hors Paris et départements d'outre-mer

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-211300181-20150923-D862015B-DE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de la construction

Récépissé de dépôt d'une demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

Madame, Monsieur,

Le délai d'instruction de votre dossier est de QUATRE MOIS.

Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier.

Dans ce cas, le délai d'instruction de quatre mois ne commencera à courir qu'à partir de la date de réception de la dernière pièce manquante (article R. 111-19-36 du code de la construction et de l'habitation).

Si toutes les pièces manquantes n'ont pas été fournies dans le délai que l'administration vous aura accordé votre demande sera automatiquement rejetée.

Votre **dossier est complet** et **ne comporte pas de demande** de périodes supplémentaires :

La décision relative à votre demande sera prise dans le délai de quatre mois. À défaut de décision expresse dans ce délai, la demande d'approbation de votre Agenda d'accessibilité programmée est considérée comme accordée.

Votre **dossier est complet et comporte une demande de périodes supplémentaires :**

La décision relative à vos demandes sera prise dans le délai de quatre mois.

1) En cas de décision négative sur la demande de périodes supplémentaires, l'Agenda d'accessibilité programmée est considéré comme refusé.

2) En cas de décision positive sur la demande de périodes supplémentaires et à défaut de décision expresse sur l'Agenda d'accessibilité programmé dans ce délai, l'agenda est considéré comme accepté.

En cas de refus de la demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée, la décision précisera le délai qui vous est laissé pour présenter une nouvelle demande.

(À remplir par les services préfectoraux)

N° de l'Ad'ap : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Identité et adresse du demandeur :

Date de dépôt de la demande : _ _ _ _ _ _ _ _

Le projet est autorisé à défaut de réponse dans le délai de quatre mois sous réserve des dispositions exposées ci-dessus

Cachet de la préfecture,

date et signature :

Délais et voies de recours : Le délai de recours devant le tribunal administratif compétent est de deux mois à compter de la décision approuvant ou non l'Agenda ou, en cas de décision tacite, à compter de la date à laquelle la décision aurait dû être notifiée (dès lors que le dossier avait été complété).

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-211300181-20150923-D862015B-DE

Annexe 5.1 - Liste des établissements ou installations

Etablissement N°1 — 6 315 €

Nom de l'établissement ou de l'installation	**Mairie Annexe**		
Département d'implantation	**13**	Commune d'implantation	**CABANNES**
Adresse de l'ERP/IOP	**Avenue de Verdun**		
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)	**5ème catégorie, type W**		

Etablissement N°2 — 2 350 €

Nom de l'établissement ou de l'installation	**La Poste => Immeuble loué, attestation de conformité du locataire pour l'intérieur, prise en charge par la Mairie pour les aménagements extérieurs**		
Département d'implantation	**13**	Commune d'implantation	**CABANNES**
Adresse de l'ERP/IOP	**Grand'Rue**		
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)	**5ème catégorie, type W**		

Etablissement N°3 — 2 500 €

Nom de l'établissement ou de l'installation	**Centre Socio Culturel**		
Département d'implantation	**13**	Commune d'implantation	**CABANNES**
Adresse de l'ERP/IOP	**Avenue de Saint Michel**		
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)	**2ème catégorie, type L**		

Etablissement N°4 — 52 645 €

Nom de l'établissement ou de l'installation	**Complexe sportif**		
Département d'implantation	**13**	Commune d'implantation	**CABANNES**
Adresse de l'ERP/IOP	**Chemin de Brasse**		
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)	**2ème catégorie, type PA**		

Etablissement N°5 — 14 300 €

Nom de l'établissement ou de l'installation	**Ecole maternelle**		
Département d'implantation	**13**	Commune d'implantation	**CABANNES**
Adresse de l'ERP/IOP	**Place du Lavoir - Boulevard des Ecoles**		
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)	**4ème catégorie, type R**		

Etablissement N°6 — 11 500 €

Nom de l'établissement ou de l'installation	**Ecole primaire**		
Département d'implantation	**13**	Commune d'implantation	**CABANNES**
Adresse de l'ERP/IOP	**Place du Lavoir - Boulevard des Ecoles**		
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)	**4ème catégorie, type R**		

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-211300181-20150923-D862015B-DE

Etablissement N°7 19 800 €

Nom de l'établissement ou de l'installation	Restaurant scolaire et périsoclaire		
Département d'implantation	13	Commune d'implantation	CABANNES
Adresse de l'ERP/IOP	Place du Lavoir - Chemin du Devens		
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)	4ème catégorie, type N		

Etablissement N°8 8 165 €

Nom de l'établissement ou de l'installation	Crèche		
Département d'implantation	13	Commune d'implantation	CABANNES
Adresse de l'ERP/IOP	Place du Lavoir - Chemin du Devens		
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)	4ème catégorie, type R		

Etablissement N°9 24 615 €

Nom de l'établissement ou de l'installation	Centre de Loisirs les Marmoussets		
Département d'implantation	13	Commune d'implantation	CABANNES
Adresse de l'ERP/IOP	Avenue Clothilde PARISOT		
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)	5ème catégorie, type R		

Etablissement N°10 86 040 €

Nom de l'établissement ou de l'installation	Tennis		
Département d'implantation	13	Commune d'implantation	CABANNES
Adresse de l'ERP/IOP	Chemin de Brasse		
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)	5ème catégorie, type PA		

Etablissement N°11 18 200 €

Nom de l'établissement ou de l'installation	La Guinguette		
Département d'implantation	13	Commune d'implantation	CABANNES
Adresse de l'ERP/IOP	Chemin de Brasse		
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)	5ème catégorie, type PA		

Etablissement N°12 11 470 €

Nom de l'établissement ou de l'installation	Eglise		
Département d'implantation	13	Commune d'implantation	CABANNES
Adresse de l'ERP/IOP	Place des Poilus		
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)	5ème catégorie, type V		

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-211300181-20150923-D862015B-DE

Etablissement N°13 9 380 €

Nom de l'établissement ou de l'installation	Chapelle		
Département d'implantation	13	Commune d'implantation	CABANNES
Adresse de l'ERP/IOP	Route de Verquières		
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)	5ème catégorie, type V		

Etablissement N°14 4 490 €

Nom de l'établissement ou de l'installation	Square - Ancien stade		
Département d'implantation	13	Commune d'implantation	CABANNES
Adresse de l'ERP/IOP	Avenue Clothilde Parisot		
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)	IOP		

Etablissement N°15 700 €

Nom de l'établissement ou de l'installation	Square - Place du 8 Mai		
Département d'implantation	13	Commune d'implantation	CABANNES
Adresse de l'ERP/IOP	Avenue de Saint Michel		
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)	IOP		

Etablissement N°16 4 000 €

Nom de l'établissement ou de l'installation	Salle d'exposition et point tourisme		
Département d'implantation	13	Commune d'implantation	CABANNES
Adresse de l'ERP/IOP	Grand'Rue		
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)	5ème catégorie, type Y, W		

Etablissement N°17 9 990 €

Nom de l'établissement ou de l'installation	Toilettes publiques		
Département d'implantation	13	Commune d'implantation	CABANNES
Adresse de l'ERP/IOP	Avenue Clothilde Parisot		
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)	IOP		

Etablissement N°18 24 625 €

Nom de l'établissement ou de l'installation	Maison AMAR => Actuellement mis à disposition à la Bibliothèque et l'Ecole de musique qui déménageront en 2017 dans un bâtiment neuf, le Pôle Intergénérationnel, à rénover ensuite pour accueil du public au rez de chaussée		
Département d'implantation	13	Commune d'implantation	CABANNES
Adresse de l'ERP/IOP	Avenue de Saint Michel		
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)	5ème catégorie, type S, R		

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
ID : 013-211300181-20150923-D862015B-DE

Etablissement N°19

Nom de l'établissement ou de l'installation	**Services Techniques => Foncier à céder pour création de logements sociaux, construction d'un nouveau bâtiment des Services Techniques sur la 2ème période**		
Département d'implantation	**13**	Commune d'implantation	**CABANNES**
Adresse de l'ERP/IOP	**Route de Noves**		
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)	**5ème catégorie, type W**		

Etablissement N°20

Nom de l'établissement ou de l'installation	**Immeuble VIDAU => Immeuble à céder pour création de logements sociaux, actuellement mis à disposition de l'ADMR qui sera relogée dans l'ERP N°1 au 1er semestre 2016 après travaux**		
Département d'implantation	**13**	Commune d'implantation	**CABANNES**
Adresse de l'ERP/IOP	**Avenue de Saint Michel**		
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)	**5ème catégorie, type W**		

Etablissement N°21

Nom de l'établissement ou de l'installation	**Maison de la solidarité => Immeuble à céder pour création de logements sociaux, actuellement mis à disposition d'associations qui seront relogées dans l'ERP N°1 au 1er semestre 2016 après travaux**		
Département d'implantation	**13**	Commune d'implantation	**CABANNES**
Adresse de l'ERP/IOP	**Place des Poilus**		
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)	**5ème catégorie, type L**		

Etablissement N°22

Nom de l'établissement ou de l'installation	**Pharmacie du marché => Immeuble loué : Autorisation de Travaux déposée en Mairie par le locataire, valant AD'AP**		
Département d'implantation	**13**	Commune d'implantation	**CABANNES**
Adresse de l'ERP/IOP	**Place de la Mairie**		
Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)	**5ème catégorie, type W**		

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-211300181-20150923-D862015B-DE

Annexe 5.3.1 - L'agenda d'accessibilité programmée porte sur plusieurs ERP/IOP dont 6 du 1er groupe

Liste des ERP/IOP	Département d'implantation	Date prévisionnelle de début de la 1ère **action** de mise en accessibilité de l'ERP/IOP	Date prévisionnelle de fin de la dernière **action** de mise en accessibilité de l'ERP/IOP
Etablissement n°1	13	12/2015	02/2016
Etablissement n°2	13	2016	2016
Etablissement n°3	13	2016	2016
Etablissement n°4	13	2016	2016
Etablissement n°5	13	2017	2017
Etablissement n°6	13	2017	2017
Etablissement n°7	13	2017	2017
Etablissement n°8	13	2017	2017
Etablissement n°9	13	2017	2017
Etablissement n°10	13	2018	2018
Etablissement n°11	13	2019	2019
Etablissement n°12	13	2019	2019
Etablissement n°13	13	2019	2019
Etablissement n°14	13	2019	2019
Etablissement n°15	13	2019	2019
Etablissement n°16	13	2019	2019
Etablissement n°17	13	2019	2019
Etablissement n°18	13	2020	2020
Etablissement n°19	14	2017	2019

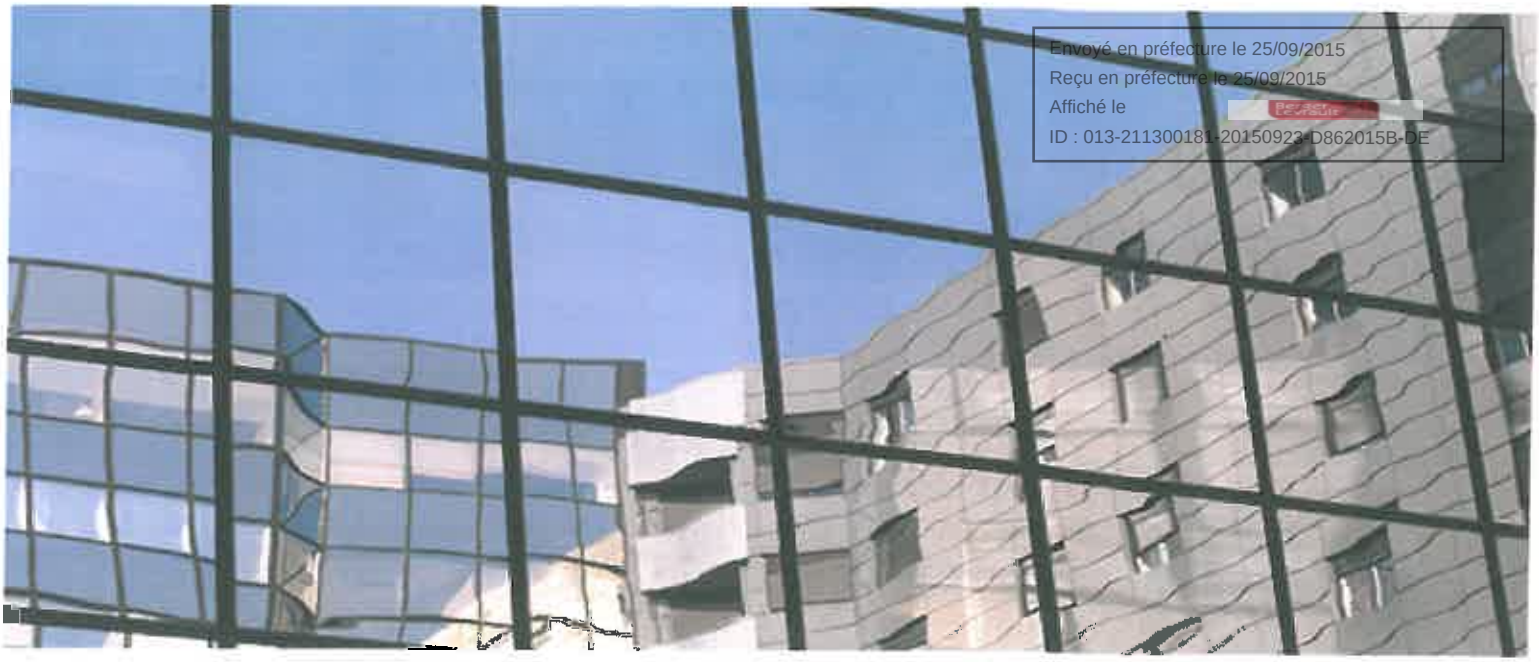

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-211300181-20150923-D862015B-DE

ANNEXE A L'IMPRIME CERFA N°15246*01 - PIECE N°2

DOSSIER Ad'AP

Agenda d'Accessibilité Programmée

COMMUNE DE CABANNES

BATIMENTS COMMUNAUX

Rapport N° : 8477174-001-1
Contrat N° : A531656873

Date : 23 Septembre 2015

Le Chargé d'Affaires : Georges CARUANA

APAVE
Agence d'AVIGNON

60 chemin de Fontanille – CS 40064 – ZA AGROPARC
Bât 3 « Le Chêne » - 84918 AVIGNON CEDEX 9

04 90 31 54 10
Apave.avignon@apave.com

Apave - 191 rue de Vaugirard - 75738 Paris Cedex 15 - SA au capital de 222 024 163 € - RCS Paris 527 573 141
Filiales opérationnelles : **Apave Alsacienne SAS** - RCS 301 570 446 ; **Apave Nord-Ouest SAS** - RCS 419 671 425 ;
Apave Parisienne SAS - RCS 393 168 273 ; **Apave Sudeurope SAS** - RCS 518 720 925

lescanparapave.com

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-211300181-20150923-D862015B-DE

SOMMAIRE

1. PRESENTATION 3
2. DESCRIPTION DES ETABLISSEMENTS 3
3. ETAT DES LIEUX - BILAN DE CONFORMITE 7
4. STRATEGIE DE MISE EN ACCESSIBILITE 8
5. LISTE DES DEROGATIONS 9
6. CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ACCESSIBILITE ET DESCRIPTIF DES ACTIONS 10

lescanparapave.com

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-211[illegible]862015B-DE

1. PRESENTATION

Ce dossier a été établi à la demande de la Mairie de Cabannes (13) par Apave pour répondre aux exigences de l'article L.111-7-5 du code de la construction et de l'habitation.
Il comporte les informations nécessaires à l'instruction de la demande de validation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

Cette demande d'Ad'AP concerne les établissements cités aux chapitre 2

Durée de l'agenda d'accessibilité programmée proposée : **2 périodes de 3 ans**, soit 6 ans, du fait de l'ampleur des travaux nécessaires (ERP du 1er groupe).

2. DESCRIPTION DES ETABLISSEMENTS

Tous les Etablissements objets de l'Ad'AP sont géographiquement situés dans le département des Bouches du Rhône (13).

ERP	Classement		Surface bâtie (m2)	Nbre de niveaux	Diagnostic accessibilité (Référence du document)
	Cat.	Type			
1 - Mairie Annexe	5e	W	200	RdC + 1 Etage	8477174-001-1
					du 2/7/15 (APAVE)

ERP	Classement		Surface bâtie (m2)	Nbre de niveaux	Diagnostic accessibilité (Référence du document)
	Cat.	Type			
2 – La Poste	5e	W	225	Au Rdc d'un R+2	8477170-001-1
					du 2/7/15 (APAVE)

ERP	Classement		Surface bâtie (m2)	Nbre de niveaux	Diagnostic accessibilité (Référence du document)
	Cat.	Type			
3 – Centre Socio Culturel	2e	L	-	R+1	129900/15/455
					du 14/2/15 (SOCOTEC)

ERP	Classement		Surface bâtie (m2)	Nbre de niveaux	Diagnostic accessibilité (Référence du document)
	Cat.	Type			
4 – Complexe Sportif et Stade	2e	PA	400-500 m2	Tribunes	8477167-001-1
					du 6/7/15 (APAVE)

lescanparapave.com

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-211[illegible]0862015B-DE

ERP	Classement		Surface bâtie (m2)	Nbre de niveaux	Diagnostic accessibilité (Référence du document)
	Cat.	Type			
5 – Ecole Maternelle	4e	R	1075 m2	RdC	8477161-001-1
					du 8/7/15 (APAVE)

ERP	Classement		Surface bâtie (m2)	Nbre de niveaux	Diagnostic accessibilité (Référence du document)
	Cat.	Type			
6 – Ecole Primaire	4e	R	-	RdC + 1 Etage	129900/15/457
					du 24/2/15 (SOCOTEC)

ERP	Classement		Surface bâtie (m2)	Nbre de niveaux	Diagnostic accessibilité (Référence du document)
	Cat.	Type			
7 – Restauration Scolaire	4e	N	-	RdC	129900/15/454
					du 24/2/15 (SOCOTEC)

ERP	Classement		Surface bâtie (m2)	Nbre de niveaux	Diagnostic accessibilité (Référence du document)
	Cat.	Type			
8 – Crêche	4e	R	380m2	RdC + 1 Etage	8477162-001-1
					du 6/7/15 (APAVE)

ERP	Classement		Surface bâtie (m2)	Nbre de niveaux	Diagnostic accessibilité (Référence du document)
	Cat.	Type			
9 – Centre de Loisirs « Les Marmoussets » (3 bâtiments).	5e	R	212m2	RdC	8477163-001-1
					du 8/7/15 (APAVE)

ERP	Classement		Surface bâtie (m2)	Nbre de niveaux	Diagnostic accessibilité (Référence du document)
	Cat.	Type			
10 - Tennis	5e	PA	52 m2	RdC	8477169-001-1
					du 6/7/15 (APAVE)

ERP	Classement		Surface bâtie (m2)	Nbre de niveaux	Diagnostic accessibilité (Référence du document)
	Cat.	Type			
11 – La Guinguette	5e	PA	-	RdC	129900/15/435
					du 24/2/15 (SOCOTEC)

lescanparapave.com

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-21[illegible]0862015B-DE

ERP	Classement		Surface bâtie (m2)	Nbre de niveaux	Diagnostic accessibilité (Référence du document)
	Cat.	Type			
12 - Eglise	5e	V	552m2	RdC	8477165-001-1
					du 2/7/15 (APAVE)

ERP	Classement		Surface bâtie (m2)	Nbre de niveaux	Diagnostic accessibilité (Référence du document)
	Cat.	Type			
13 - Chapelle	5e	V	140m2	RdC	8477166-001-1
					du 2/7/15 (APAVE)

ERP	Classement		Surface bâtie (m2)	Nbre de niveaux	Diagnostic accessibilité (Référence du document)
	Cat.	Type			
14 – Square Ancien Parisot	-	I.O.P.	-	-	8477187-001-1
					du 2/7/15 (APAVE)

ERP	Classement		Surface bâtie (m2)	Nbre de niveaux	Diagnostic accessibilité (Référence du document)
	Cat.	Type			
15 – Square Place du 8 Mai	-	I.O.P.	-	-	8477186-001-1
					du 2/7/15 (APAVE)

ERP	Classement		Surface bâtie (m2)	Nbre de niveaux	Diagnostic accessibilité (Référence du document)
	Cat.	Type			
16 – Salle d'Exposition et Point Tourisme	5e	Y,W	202m2	En RdC d'un Immeuble d'Habitations	8477171-001-1
					du 6/7/15 (APAVE)

ERP	Classement		Surface bâtie (m2)	Nbre de niveaux	Diagnostic accessibilité (Référence du document)
	Cat.	Type			
17 – Toilettes Publiques	-	I.O.P.	31 m3	RdC	8477164-001-1
					du 2/7/15 (APAVE)

ERP	Classement		Surface bâtie (m2)	Nbre de niveaux	Diagnostic accessibilité (Référence du document)
	Cat.	Type			
18 – Ecole de Musique (Maison AMAR)	5e	S, R	199m2	RdC + 1	8477175-001-1
					du 6/7/15 (APAVE)

lescanparapave.com

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-21[illegible]0862015B-DE

ERP	Classement		Surface bâtie (m2)	Nbre de niveaux	Diagnostic accessibilité (Référence du document)
	Cat.	Type			
19 – Services Techniques	5e	W	-	RdC	8477178-001-1
					du 2/7/15 (APAVE)

Informations complémentaires :

Certains établissements ne figurent pas dans la programmation Ad'AP ; il s'agit des établissements suivants, qui ont fait également l'objet d'un Diagnostic d'accessibilité, et qui sont cédés pour création de Logements sociaux :

- Immeuble VIDAU.
- Maison de la Solidarité.

Ou d'abandon pour vétusté au profit d'une nouvelle construction (Services Techniques).

Par ailleurs, en ce qui concerne la Pharmacie du Marché, la mise en conformité de l'aménagement intérieur est pris en charge par le locataire sous forme d'une Autorisation de Travaux, valant Ad'AP ; les travaux relatifs à l'aménagement extérieur étant à la charge de la municipalité.

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-211300181-20150923-D862015B-DE

3. ETAT DES LIEUX - BILAN DE CONFORMITE

Analyse de la situation de chaque bâtiment au regard des obligations d'accessibilité.
Cette analyse comprend :

- Le constat des non-conformités
- Les préconisations et une estimation financière des coûts de mise en accessibilité
- Une notation des types de handicap et de la difficulté de l'accessibilité
- Une notation de la difficulté de réalisation établie à partir des critères suivants :
  - fonctionnelle (conséquence sur le fonctionnement de l'établissement)
  - organisationnelle (délais administratifs, perte d'exploitation, etc.)
  - réglementaires (sécurité incendie, etc.)
  - Technique : implications sur la solidité, les équipements techniques, etc…

Notation des types de handicap pour lesquels la règle n'est pas respectée :

Tous : Accessibilité non respectée quel que soit le handicap

: Accessibilité non respectée seulement pour les personnes en fauteuil

: Accessibilité non respectée seulement pour les personnes mal marchantes

: Accessibilité non respectée seulement pour les personnes malvoyantes

: Accessibilité non respectée seulement pour les personnes malentendantes

: Accessibilité non respectée seulement pour les personnes présentant une difficulté cognitive

Notation de la difficulté de l'accessibilité actuelle :

: Accessibilité réglementaire

: Accessibilité non réglementaire mais possible sans confort d'usage

: Accessibilité non réglementaire mais possible avec assistance

: Inaccessible

Notation de la difficulté de réalisation

Faible Moyenne Importante

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-21[illegible]D862015B-DE

4. STRATEGIE DE MISE EN ACCESSIBILITE : ORIENTATION ET PRIORITES DANS LA MISE EN ACCESSIBILITE

La Mairie de Cabannes s'étant engagée ces dernières années dans un programme de rénovation de son patrimoine, totalisant 27 ERP/IOP.

La stratégie de mise en accessibilité dans le choix et la planification des actions prend en compte les priorités suivantes :

- Traiter en priorité les actions qui permettent aux personnes à mobilité réduite d'accéder et de repérer les sorties de secours (signalisation, balisage, boucles à induction magnétique…)

- Traiter en priorité les actions qui permettent d'accéder, de circuler et de recevoir les informations des prestations essentielles à l'intérieur des bâtiments (signalisation, mise en place de mobilier accessible…).

Concernant le patrimoine restant, comptant 22 ERP/IOP à ce jour, deux bureaux d'études ont été mandatés, la SOCOTEC et l'APAVE, pour réaliser des diagnostics visant à constater par établissement les écarts avec les normes d'accessibilité.
A l'exception de la Mairie Annexe et de la Poste, qui doivent être réalisées très prochainement, l'ordre de priorité de programmation proposé privilégie d'une part le **caractère pérenne de l'emplacement géographique** de chaque ERP/IOP et d'autre part la **qualité de l'ERP/IOP** en question ; à savoir la possible mise en accessibilité sans modification structurelle majeure des établissements. Cette programmation est également régulée :
- par la **catégorie de ces établissements**, du plus grand jusqu'au plus petit, en terme de capacité d'accueil des personnes,
- les **capacités financières de la commune** qui dépendent en grande partie de l'octroi de subventions pour réaliser ces travaux et ce dans un contexte de réduction massive des dotations de l'Etat pour toutes les strates de collectivités.

Certains ERP aujourd'hui dans le patrimoine communal ont vocation à être cédés notamment pour répondre aux impératifs de création de logements sociaux.
Il en est ainsi :
- **l'établissement n°19, le bâtiment des Services Techniques** dont la situation géographique doit changer et la conformité aux normes n'est pas acquise. Ce bâtiment stratégique des services municipaux devrait être mis en service avant le terme de la 2ème période triennale. L'emplacement actuel sera cédé pour la création de logements sociaux,
- **les établissements n°20 et 21, l'immeuble VIDAU** et **la Maison de la Solidarité,** qui seront cédés pour la création de logements sociaux. Les services qui y sont actuellement délivrés seront transférés à la Mairie Annexe après les travaux prévus au 1er semestre 2016.

Par ailleurs, **les établissements n°2 et 22**, 2 bâtiments communaux loués à destination de service et commerce, **La Poste et la Pharmacie**, ont fait l'objet d'une part d'une attestation sur l'honneur d'accessibilité sur les seuls aménagements intérieurs (La Poste) et d'autre part d'un dépôt d'une autorisation de travaux valant Agenda d'accessibilité programmée (La Pharmacie).

Il ressort de cet exposé que les établissements 20, 21 et 22 ne sont pas intégrés dans le projet d'AD'AP de la Mairie de Cabannes, en terme de chiffrage et de programmation dans le temps.

Compte tenu du volume d'opérations à mener, du nombre d'établissements de 1er groupe (comprenant les catégories de 1 à 4), soit 6 établissements et des capacités financières de la commune, conditionnées par l'octroi de subventions, nous présentons un agenda d'accessibilité sur 2 périodes de 3 ans.

lescanparapave.com

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-21[illegible]0862015B-DE

5. LISTE DES DEROGATIONS – EVENTUELLES MESURES DE MUTUALISATION OU DE SUBSTITUTION.

5.1 Il n'est pas envisagé de demandes de dérogations.

5.2 Mesures de mutualisation :

Pendant les périodes de travaux de mise en conformité des établissements, la phase provisoire de chantier intégrera un minimum de continuité de l'information à l'attention du public et des personnes à mobilité réduite (affichage accessible) : service momentanément interrompu (accueil, sanitaires, parking, etc..) reporté sur des établissements voisins et susceptibles d'offrir une continuité minimale et équivalente de ces services.

Toilettes Publiques : des toilettes publiques accessibles sont actuellement mises à disposition à proximité de l'établissement, et resteront en place jusqu'à la mise en conformité du bâti, de façon à anticiper sur l'immobilisation de l'établissement et à proposer une continuité minimale du service initial.

lescanparapave.com

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-21[illegible]0862015B-DE

6. CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ACCESSIBILITE ET DESCRIPTIF DES ACTIONS

Liste des ERP	Département d'implantation	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité de l'ERP	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité de l'ERP
Voir ci après	13	12/2015	2020

ANNEE	ERP CONCERNE	ACTION DE MISE EN ACCESSIBILIE PROGRAMMEE		DATE		COUT PREVISIONNEL (€HT)
				Début	Fin	
ANNEE 1	1 - Mairie Annexe	Escalier	Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier	déc-15	févr-16	65
ANNEE 1	1 - Mairie Annexe	Escalier	Peindre les premières et dernières contremarches	déc-15	févr-16	90
ANNEE 1	1 - Mairie Annexe	Escalier	Contraster les nez de marche	déc-15	févr-16	765
ANNEE 1	1 - Mairie Annexe	Escalier	Prolonger la main courante horizontalement de la longueur d'une marche en haut et en bas de la volée	déc-15	févr-16	45
ANNEE 1	1 - Mairie Annexe	Escalier	Renforcer l'éclairage de l'escalier ou mettre en place un éclairage	déc-15	févr-16	1920
ANNEE 1	1 - Mairie Annexe	Bureau réunion adjoints / Bureau adjoint	Bureau adjoint : modifier le mobilier afin de le rendre accessible	déc-15	févr-16	500
ANNEE 1	1 - Mairie Annexe	Salle d'attente / Bureau de change des nourissons / Bureau de consultation des nourissons	Salle d'attente : changer les revêtements et/ou mettre en place des revêtements acoustiques	déc-15	févr-16	2250

lescanparapave.com

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-211[illegible]0862015B-DE

ANNEE 1	1 - Mairie Annexe	Salle d'attente / Bureau de change des nourissons / Bureau de consultation des nourissons	Bureau consultation nourisson: déplacer le mobilier pour largeur de passage de 77 cm mini porte d'entrée	déc-15	févr-16	90
ANNEE 1	1 - Mairie Annexe	Salle d'attente / Bureau de change des nourissons / Bureau de consultation des nourissons	Bureau consultation nourissons: modifier le bureau afin de le rendre accessible	déc-15	févr-16	500
ANNEE 1	1 - Mairie Annexe	Etage - Bureau transport scolaire	Proposer le service dans un local accessible, par exemple en rez-de-chaussée	déc-15	févr-16	90
ANNEE 1	**1 - Mairie Annexe**	**Sous Total**		déc-15	févr-16	**6 315**
ANNEE 1	2 - LA POSTE	Cheminement extérieur depuis la limite de propriété jusqu'à l'entrée de l'établissement	Mettre en place un repérage visuel et tactile du cheminement extérieur	1 ier Sem. 2016	2 ième Sem. 2016	300
ANNEE 1	2 - LA POSTE	Entrée de l'établissement	Modifier ou remplacer le ferme-porte de la porte existante	1 ier Sem. 2016	2 ième Sem. 2016	50
ANNEE 1	2 - LA POSTE	Entrée de l'établissement	Créer une rampe pour accéder à l'établissement	1 ier Sem. 2016	2 ième Sem. 2016	2000
ANNEE 1	**2 - LA POSTE**	**Sous Total**		**1 ier Sem. 2016**	**2 ième Sem. 2016**	**2350**

lescanparapave.com

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-21[illegible]0862015B-DE

ANNEE 1	**3- CENTRE SOCIO CULTUREL**	**Escalier Principal menant à la Salle de Danse**	**Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier - Peindre la première et la dernière contre marche - Revoir les mains courantes afin d'assurer la continuité et le dépassement d'un giron en haut et en bas de l'escalier.**	**1 ier Sem. 2016**	**2 ième Sem. 2016**	**2 500**
ANNEE 1	4 - COMPLEXE SPORTIF ET STADE	Cheminement extérieur entre le portail situé en limite de propriété et les tribunes couvertes	Mettre en place un repérage visuel et tactile du cheminement extérieur	1 ier Sem. 2016	2 ième Sem. 2016	10350
ANNEE 1	4 - COMPLEXE SPORTIF ET STADE	Cheminement extérieur entre le portail situé en limite de propriété et les tribunes non couvertes en béton	Mettre en place une signalétique adaptée	1 ier Sem. 2016	2 ième Sem. 2016	90
ANNEE 1	4 - COMPLEXE SPORTIF ET STADE	Cheminement extérieur entre les tribunes couvertes, la buvette et les stades annexes	Mettre en place un repérage visuel et tactile du cheminement extérieur	1 ier Sem. 2016	2 ième Sem. 2016	1000
ANNEE 1	4 - COMPLEXE SPORTIF ET STADE	Tribunes couvertes à structure métallique	Aménager un espace dédié aux personnes en fauteuil roulant. Cet espace permettra de visualiser le stade avec des qualités équivalentes aux autres places	1 ier Sem. 2016	2 ième Sem. 2016	500
ANNEE 1	4 - COMPLEXE SPORTIF ET STADE	Tribunes non couvertes en béton	Mettre en place une signalétique adaptée	1 ier Sem. 2016	2 ième Sem. 2016	90
ANNEE 1	4 - COMPLEXE SPORTIF ET STADE	Parking	Mettre en place une signalisation verticale et horizontale	1 ier Sem. 2016	2 ième Sem. 2016	980

lescanparapave.com

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-211[illegible]D862015B-DE

ANNEE 1	4 - COMPLEXE SPORTIF ET STADE	Entrée du bâtiment des vestiaires	Mettre en place une rampe d'accès	1 ier Sem. 2016	2 ième Sem. 2016	4000
ANNEE 1	4 - COMPLEXE SPORTIF ET STADE	Circulations intérieures	Renforcer l'éclairage	1 ier Sem. 2016	2 ième Sem. 2016	4080
ANNEE 1	4 - COMPLEXE SPORTIF ET STADE	Local buvette / Infirmerie	Buvette : supprimer le ressaut de plus de 2 cm	1 ier Sem. 2016	2 ième Sem. 2016	65
ANNEE 1	4 - COMPLEXE SPORTIF ET STADE	Vestiaires n°1 à 4 / Vestiaires des arbitres	Créer des emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite avec des patères à hauteur, un siège conforme	1 ier Sem. 2016	2 ième Sem. 2016	2500
ANNEE 1	4 - COMPLEXE SPORTIF ET STADE	Sanitaires	Modifier la rampe d'accès au sanitaire	1 ier Sem. 2016	2 ième Sem. 2016	2200
ANNEE 1	4 - COMPLEXE SPORTIF ET STADE	Sanitaires	Aménager un espace de manœuvre de porte horizontale devant la porte du sanitaire	1 ier Sem. 2016	2 ième Sem. 2016	360
ANNEE 1	4 - COMPLEXE SPORTIF ET STADE	Sanitaires	Déplacer le lave main pour qu'il soit à une hauteur inférieure à 0,85 m	1 ier Sem. 2016	2 ième Sem. 2016	500
ANNEE 1	4 - COMPLEXE SPORTIF ET STADE	Sanitaires	Déplacer la barre d'appui à la bonne hauteur	1 ier Sem. 2016	2 ième Sem. 2016	90
ANNEE 1	4 - COMPLEXE SPORTIF ET STADE	Sanitaires	Changer la cuvette du toilette aménagé afin de respecter les dimensions réglementaires	1 ier Sem. 2016	2 ième Sem. 2016	1250
ANNEE 1	4 - COMPLEXE SPORTIF ET STADE	Sanitaires	Mettre en place une signalétique adaptée	1 ier Sem. 2016	2 ième Sem. 2016	90
ANNEE 1	4 - COMPLEXE SPORTIF ET STADE	Douches des vestiaires n°1 à 4 et des vestiaires arbitres	Créer des douches adaptées dans les vestiaires ou à défaut, aménager une douche adaptée accessible depuis les circulations	1 ier Sem. 2016	2 ième Sem. 2016	24500

lescanparapave.com

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-21[illegible]0862015B-DE

ANNEE 1	**4 - COMPLEXE SPORTIF ET STADE**	**Sous Total**		**1 ier Sem. 2016**	**2 ième Sem. 2016**	**52 645**
ANNEE 2	5 - ECOLE MATERNELLE	Cheminement extérieur entre le portillon et l'entrée du bâtiment	Mettre en place un repérage visuel et tactile du cheminement extérieur	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	2200
ANNEE 2	5 - ECOLE MATERNELLE	Cheminement extérieur entre le portillon et l'entrée du bâtiment	Reprendre le cheminement extérieur afin de respecter les pentes admissibles	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	7600
ANNEE 2	5 - ECOLE MATERNELLE	Escalier extérieur situé devant l'entrée de l'école	Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	260
ANNEE 2	5 - ECOLE MATERNELLE	Escalier extérieur situé devant l'entrée de l'école	Peindre les premières et dernières contremarches	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	360
ANNEE 2	5 - ECOLE MATERNELLE	Escalier extérieur situé devant l'entrée de l'école	Contraster les nez de marche	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	360
ANNEE 2	5 - ECOLE MATERNELLE	SAS d'entrée	Renforcer l'éclairage	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	240
ANNEE 2	5 - ECOLE MATERNELLE	Salles de classe côté NORD : Niveau PS-MS avec SAS devant / Niveau GS avec SAS devant	Déplacer le mobilier gênant afin de libérer des espaces	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	300
ANNEE 2	5 - ECOLE MATERNELLE	Sanitaire commun (si accessible au public)	Modifier l'agencement du sanitaire pour aménager un espace d'usage près de la cuvette	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	920

lescanparapave.com

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-211[illegible]D862015B-DE

ANNEE 2	5 - ECOLE MATERNELLE	Sanitaire commun (si accessible au public)	Mettre en place un lave main à l'intérieur du sanitaire adapté	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	540
ANNEE 2	5 - ECOLE MATERNELLE	Sanitaire commun (si accessible au public)	Mettre en place une barre d'appui	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	90
ANNEE 2	5 - ECOLE MATERNELLE	Sanitaire commun (si accessible au public)	Changer la cuvette du toilette aménagé afin de respecter les dimensions réglementaires	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	1250
ANNEE 2	5 - ECOLE MATERNELLE	Sanitaire commun (si accessible au public)	Déplacer les accessoires afin de les rendre accessibles	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	90
ANNEE 2	5 - ECOLE MATERNELLE	Sanitaire commun (si accessible au public)	Mettre en place une signalisation adaptée	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	90
ANNEE 2	**5 - ECOLE MATERNELLE**	**Sous Total**		**1 ier Sem. 2017**	**2 ième Sem. 2017**	**14 300**
ANNEE 2	6 - ECOLE PRIMAIRE	Cheminements Extérieurs	Mettre une signalisation permettant de se repérer facilement	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	500
ANNEE 2	6 - ECOLE PRIMAIRE	Cheminements Extérieurs	Délimiter un cheminement clair et lisible avec bande guidage et changer au droit de ce cheminement les grilles en fonte	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	3 000
ANNEE 2	6 - ECOLE PRIMAIRE	Cheminements Extérieurs	Reprendre le revêtement de sol (bitume) en respectant les pentes	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	3 000
ANNEE 2	6 - ECOLE PRIMAIRE	Stationnement Automobile	Mettre en place une signalisation verticale et horizontale sur le Parking	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	2 500

lescanparapave.com

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-211[illegible]0862015B-DE

ANNEE 2	6 - ECOLE PRIMAIRE	Circulations verticales: Escaliers.	Mettre en place des nez de marches contrastés et marquer la première et la dernière contre marche. - Mettre en place les bandes podotactiles en haut des escaliers, et rallonger les mains courantes d'un giron en haut et en bas des escaliers.	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	2 500
ANNEE 2	**6 - ECOLE PRIMAIRE**	**Sous total**		**1 ier Sem. 2017**	**2 ième Sem. 2017**	**11 500**
ANNEE 2	7 - RESTAURANT SCOLAIRE	Cheminements Extérieurs	Mettre en place une bande de guidage	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	1 500
ANNEE 2	7 - RESTAURANT SCOLAIRE	Cheminements Extérieurs	Effectuer une étude d'éclairement et mettre en place un éclairage conforme le long du cheminement	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	7 000
ANNEE 2	7 - RESTAURANT SCOLAIRE	Cheminements Extérieurs	Mettre en place une signalisation depuis l'entrée afin de faciliter les déplacements pour accéder à l'entrée principale	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	500
ANNEE 2	7 - RESTAURANT SCOLAIRE	Cheminements Extérieurs	Remettre en état le cheminement du portail d'accès jusqu'à l'entrée principale. Attention de respecter un pourcentage de pente conforme.	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	4 000
ANNEE 2	7 - RESTAURANT SCOLAIRE	Stationnement Automobile	Créer une place de stationnement avec signalisation verticale et horizontale.	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	2 500
ANNEE 2	7 - RESTAURANT SCOLAIRE	Accès à l'établissement ou l'installation.	Créer une pente afin de supprimer le ressaut et changer la grille pour la remplacer par une grille PMR (vide inférieur à 2 cm).	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	2 500
ANNEE 2	7 - RESTAURANT SCOLAIRE	Sanitaires	Prévoir un lavabo d'une hauteur maximum avec un vide sous le lavabo de 0.3 x 0.6 x 0.7 (h); déplacer le lavabo afin d'avoir l'espace d'usage de 0.80 x 1.30 xm à côté du WC.	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	1 800

lescanparapave.com

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-21[illegible]0862015B-DE

ANNEE 2	**7 - RESTAURANT SCOLAIRE**	**Sous Total**		**1 ier Sem. 2017**	**2 ième Sem. 2017**	**19 800**
ANNEE 2	8 - CRECHE	Portillon d'entrée de l'établissement	Aménager un espace de manœuvre devant le portillon d'entrée de l'établissement	1 ier Sem 2017	2 ième Sem 2017	920
ANNEE 2	8 - CRECHE	Accès à la cour de la crèche	Créer une rampe d'accès conforme ou à défaut, faire accéder les personnes en fauteuil roulant depuis le bureau de la directrice qui donne directement sur l'espace entre les portillons	1 ier Sem 2017	2 ième Sem 2017	2400
ANNEE 2	8 - CRECHE	Accès à la cour de la crèche	Modifier le dispositif d'accès pour qu'il émette un signal visuel et sonore	1 ier Sem 2017	2 ième Sem 2017	0
ANNEE 2	8 - CRECHE	Accès à la cour de la crèche	Déplacer les équipements à la bonne hauteur	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem 2017	240
ANNEE 2	8 - CRECHE	Entrée et hall d'accueil	Modifier la banque d'accueil ou à défaut, mettre en place une tablette amovible	1 ier Sem 2017	2 ième Sem 2017	500
ANNEE 2	8 - CRECHE	RDC - Circulation	Déplace l'équipement à la bonne hauteur	1 ier Sem 2017	2 ième Sem 2017	120
ANNEE 2	8 - CRECHE	RDC - Circulation	Renforcer l'éclairage	1 ier Sem 2017	2 ième Sem 2017	600
ANNEE 2	8 - CRECHE	Etage - Circulation	Renforcer l'éclairage	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	600
ANNEE 2	8 - CRECHE	Escalier	Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem 2017	65

lescanparapave.com

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-211[illegible]0862015B-DE

ANNEE 2	8 - CRECHE	Escalier	Peindre les premières et dernières contremarches des deux volées d'escalier	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	180
ANNEE 2	8 - CRECHE	Escalier	Renforcer l'éclairage de l'escalier ou mettre en place un éclairage	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	2040
ANNEE 2	8 - CRECHE	RDC - Bureau de la directrice / Salle à manger des grands / Salle de lecture	Bureau de la directrice : modifier le mobilier afin de le rendre accessible	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	500
ANNEE 2	8 - CRECHE	RDC - Bureau de la directrice / Salle à manger des grands / Salle de lecture	Bureau de la directrice : mettre des bandes adhésives sur les parois vitrées	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	0
ANNEE 2	**8 - CRECHE**	**Sous Total**		**1 ier Sem. 2017**	**2 ième Sem. 2017**	**8 165**
ANNEE 2	9 - CENTRE DE LOISIRS LES MARMOUSSETS	Portillon d'entrée de l'établissement	Supprimer le ressaut de plus de 2 cm	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	65
ANNEE 2	9 - CENTRE DE LOISIRS LES MARMOUSSETS	Cheminement extérieur direction/dortoir.	Mettre en place un repérage visuel et tactile du cheminement extérieur	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	850
ANNEE 2	9 - CENTRE DE LOISIRS LES MARMOUSSETS	Cheminement extérieur vers les aires de jeux et le potager	Mettre en place un repérage visuel et tactile du cheminement extérieur	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	1550
ANNEE 2	9 - CENTRE DE LOISIRS LES MARMOUSSETS	Cheminement extérieur vers les aires de jeux et le potager	Rendre le revêtement de sol non meuble	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	3255
ANNEE 2	9 - CENTRE DE LOISIRS LES MARMOUSSETS	Entrée de la salle d'activité	Créer un espace de manœuvre devant la porte	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	180

lescanparapave.com

ANNEE 2	9 - CENTRE DE LOISIRS LES MARMOUSSETS	Entrée de la salle d'activité	Supprimer le ressaut	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	65
ANNEE 2	9 - CENTRE DE LOISIRS LES MARMOUSSETS	Escaliers extérieurs situés devant le dortoir	Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	260
ANNEE 2	9 - CENTRE DE LOISIRS LES MARMOUSSETS	Escaliers extérieurs situés devant le dortoir	Peindre les premières et dernières contremarches	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	360
ANNEE 2	9 - CENTRE DE LOISIRS LES MARMOUSSETS	Escaliers extérieurs situés devant le dortoir	Contraster les nez de marche	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	540
ANNEE 2	9 - CENTRE DE LOISIRS LES MARMOUSSETS	Escaliers extérieurs situés devant le dortoir	Mettre en place une main courante de chaque côté	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	480
ANNEE 2	9 - CENTRE DE LOISIRS LES MARMOUSSETS	Bureau du directeur / Salle d'activité	Bureau du directeur : mettre une signalétique adaptée afin de diriger les personnes vers la rampe d'accès du bâtiment et la porte intérieure depuis la salle d'activité	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	90
ANNEE 2	9 - CENTRE DE LOISIRS LES MARMOUSSETS	Bureau du directeur / Salle d'activité	Salle d'activités : déplacer le mobilier gênant afin de libérer un espace de manœuvre de porte	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	150
ANNEE 2	9 - CENTRE DE LOISIRS LES MARMOUSSETS	Bureau du directeur / Salle d'activité	Bureau du directeur : modifier le bureau	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	500
ANNEE 2	9 - CENTRE DE LOISIRS LES MARMOUSSETS	Dortoir	Créer une rampe conforme ou à défaut, mettre en place les activités du dortoir dans un local adapté et accessible aux personnes en fauteuil roulant	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	13600
ANNEE 2	9 - CENTRE DE LOISIRS LES MARMOUSSETS	Dortoir	Changer ou modifier la porte par un bloc porte de 0,80 m ou à défaut, mettre en place les activités du dortoir dans un local adapté et accessible aux personnes en fauteuil roulant	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	1320

lescanparapave.com

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-21130001300-20150916-D862015B-DE

ANNEE 2	9 - CENTRE DE LOISIRS LES MARMOUSSETS	Sanitaire dans activités grande salle	Desencombrer le sanitaire afin de libérer un espace d'usage près de la cuvette	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	100
ANNEE 2	9 - CENTRE DE LOISIRS LES MARMOUSSETS	Sanitaire dans activités grande salle	Déplacer la barre d'appui à la bonne hauteur	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	0
ANNEE 2	9 - CENTRE DE LOISIRS LES MARMOUSSETS	Sanitaire dans activités grande salle	Changer la cuvette du toilette aménagé afin de respecter les dimensions réglementaires	1 ier Sem. 2017	2 ième Sem. 2017	1250
ANNEE 2	**9 - CENTRE DE LOISIRS LES MARMOUSSETS**	**Sous Total**		**1 ier Sem. 2017**	**2 ième Sem. 2017**	**24615**
ANNEE 3	10 - TENNIS	Cheminement extérieur entre le portail situé en limite de propriété et les cours de tennis	Mettre en place un repérage visuel et tactile du cheminement extérieur	1 ier Sem. 2018	2 ième Sem. 2018	3150
ANNEE 3	10 - TENNIS	Cheminement extérieur entre le portail situé en limite de propriété et les cours de tennis	Renforcer l'éclairage extérieur	1 ier Sem. 2018	2 ième Sem. 2018	20160
ANNEE 3	10 - TENNIS	Cheminement extérieur le long des cours jusqu'au mur d'entrainement	Mettre en place un repérage visuel et tactile du cheminement extérieur	1 ier Sem. 2018	2 ième Sem. 2018	2600
ANNEE 3	10 - TENNIS	Cheminement extérieur le long des cours jusqu'au mur d'entrainement	Rendre le revêtement de sol non meuble	1 ier Sem. 2018	2 ième Sem. 2018	5460
ANNEE 3	10 - TENNIS	Cheminement extérieur le long des cours jusqu'au mur d'entrainement	Renforcer l'éclairage extérieur	1 ier Sem. 2018	2 ième Sem. 2018	16640

lescanparapave.com

ANNEE 3	10 - TENNIS	Cheminement extérieur entre le cour n°2 et le bâtiment du club house	Mettre en place un repérage visuel et tactile du cheminement extérieur	1 ier Sem. 2018	2 ième Sem. 2018	1600
ANNEE 3	10 - TENNIS	Cheminement extérieur entre le cour n°2 et le bâtiment du club house	Reprendre le cheminement extérieur afin de respecter les pentes admissibles	1 ier Sem. 2018	2 ième Sem. 2018	7800
ANNEE 3	10 - TENNIS	Cheminement extérieur entre le cour n°2 et le bâtiment du club house	Rendre le revêtement de sol non meuble	1 ier Sem. 2018	2 ième Sem. 2018	3360
ANNEE 3	10 - TENNIS	Cheminement extérieur entre le cour n°2 et le bâtiment du club house	Renforcer l'éclairage extérieur	1 ier Sem. 2018	2 ième Sem. 2018	10240
ANNEE 3	10 - TENNIS	Cheminement extérieur entre l'entrée du club house jusqu'aux sanitaires	Mettre en place un repérage visuel et tactile du cheminement extérieur	1 ier Sem. 2018	2 ième Sem. 2018	500
ANNEE 3	10 - TENNIS	Cheminement extérieur entre l'entrée du club house jusqu'aux sanitaires	Renforcer l'éclairage extérieur	1 ier Sem. 2018	2 ième Sem. 2018	3200
ANNEE 3	10 - TENNIS	Cours de tennis / Mur d'entrainement	Supprimer les ressauts de hauteur supérieure à 2cm	1 ier Sem. 2018	2 ième Sem. 2018	195
ANNEE 3	10 - TENNIS	Escaliers extérieurs situés près du club house	Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier	1 ier Sem. 2018	2 ième Sem. 2018	195
ANNEE 3	10 - TENNIS	Escaliers extérieurs situés près du club house	Mettre en place une contremarche sur la première et la dernière marche de chaque volée	1 ier Sem. 2018	2 ième Sem. 2018	480
ANNEE 3	10 - TENNIS	Escaliers extérieurs situés près du club house	Peindre les premières et dernières contremarches	1 ier Sem. 2018	2 ième Sem. 2018	0

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-211[illegible]0862015B-DE

ANNEE 3	10 - TENNIS	Escaliers extérieurs situés près du club house	Contraster les nez de marche	1 ier Sem. 2018	2 ième Sem. 2018	360
ANNEE 3	10 - TENNIS	Club house	Créer une rampe aux dimensions réglementaires à l'extérieur et supprimer la marche à l'intérieur	1 ier Sem. 2018	2 ième Sem. 2018	5200
ANNEE 3	10 - TENNIS	Sanitaires du club house	Créer un sanitaire adapté	1 ier Sem. 2018	2 ième Sem. 2018	4900
ANNEE 3	**10 - TENNIS**	**Sous Total**		**1 ier Sem. 2018**	**2 ième Sem. 2018**	**86040**
ANNEE 4	11 - LA GUINGUETTE	Cheminements Extérieurs	Mettre en place une bande de guidage	1 ier Sem. 2019	2 ième Sem. 2019	1200
ANNEE 4	11 - LA GUINGUETTE	Cheminements Extérieurs	Réaliser une étude d'éclairement afin ded renforcer l'éclairage des places de parking jusqu'au bâtiment (Préau et Sanitaires).	1 ier Sem. 2019	2 ième Sem. 2019	10000
ANNEE 4	11 - LA GUINGUETTE	Cheminements Extérieurs	Mettre en place des signalisations permettant d'identifier l'entrée	1 ier Sem. 2019	2 ième Sem. 2019	2500
ANNEE 4	11 - LA GUINGUETTE	Stationnement Automobile	Mettre en place un marquage au sol et mettre en place la signalisation verticale	1 ier Sem. 2019	2 ième Sem. 2019	2500
ANNEE 4	11 - LA GUINGUETTE	Accès à l'établissement ou signalisation	Mettre en place une rampe béton	1 ier Sem. 2019	2 ième Sem. 2019	2000
ANNEE 4	**11 - LA GUINGUETTE**	**Sous Total**		**1 ier Sem. 2019**	**2 ième Sem. 2019**	**18200**

lescanparapave.com

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-211[illegible]0862015B-DE

ANNEE 4	12 - EGLISE	Entrée de l'établissement	Reprendre la rampe afin de respecter les pentes admissibles	1 ier Sem. 2019	2 ième Sem. 2019	8000
ANNEE 4	12 - EGLISE	Entrée de l'établissement	Créer un palier horizontal devant la porte d'accès	1 ier Sem. 2019	2 ième Sem. 2019	470
ANNEE 4	12 - EGLISE	SAS d'entrée	renforcer l'éclairage	1 ier Sem. 2019	2 ième Sem. 2019	480
ANNEE 4	12 - EGLISE	Salle de culte	Modifier l'éclairage existant	1 ier Sem. 2019	2 ième Sem. 2019	2520
ANNEE 4	**12 - EGLISE**	**Sous Total**		**1 ier Sem. 2019**	**2 ième Sem. 2019**	**11470**
ANNEE 4	13 - CHAPELLE	Cheminement extérieur jusqu'à l'entrée de l'établissement	Supprimer les ressauts de plus de 2 cm	1 ier Sem. 2019	2 ième Sem. 2019	195
ANNEE 4	13 - CHAPELLE	Entrée de l'établissement	Créer une rampe conforme au niveau de la porte d'entrée. Cette rampe poura être amovible	1 ier Sem. 2019	2 ième Sem. 2019	3000
ANNEE 4	13 - CHAPELLE	SAS d'entrée	Reprendre les dimensions du SAS	1 ier Sem. 2019	2 ième Sem. 2019	2500
ANNEE 4	13 - CHAPELLE	SAS d'entrée	Renforcer l'éclairage	1 ier Sem. 2019	2 ième Sem. 2019	120

lescanparapave.com

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-211300181-20150923-5862015B-DE

ANNEE 4	13 - CHAPELLE	Salle de culte	Elargir l'allée principale à 1,20 m	1 ier Sem. 2019	2 ième Sem. 2019	525
ANNEE 4	13 - CHAPELLE	Salle de culte	Mettre en place une rampe conforme afin d'accéder au local. Cette rampe pourra être amovible	1 ier Sem. 2019	2 ième Sem. 2019	2200
ANNEE 4	13 - CHAPELLE	Salle de culte	Modifier l'éclairage existant	1 ier Sem. 2019	2 ième Sem. 2019	840
ANNEE 4	**13 - CHAPELLE**	**Sous Total**		**1 ier Sem. 2019**	**2 ième Sem. 2019**	**9380**
ANNEE 4	14 -SQUARE - ANCIEN STADE PARISOT	Cheminement entre la limite du square (située au niveau des jardinières en périphérie) et le portillon d'entrée	Mettre en place un repérage visuel et tactile du cheminement extérieur	1 ier Sem. 2019	2 ième Sem. 2019	550
ANNEE 4	14 -SQUARE - ANCIEN STADE PARISOT	Cheminement entre la limite du square (située au niveau des jardinières en périphérie) et le portillon d'entrée	Rendre le revêtement de sol non meuble	1 ier Sem. 2019	2 ième Sem. 2019	420
ANNEE 4	14 -SQUARE - ANCIEN STADE PARISOT	Cheminement entre la limite du square (située au niveau des jardinières en périphérie) et le portillon d'entrée	Mettre en place un éclairage extérieur dans le cas où l'installation est ouverte la nuit ou en fin de journée	1 ier Sem. 2019	2 ième Sem. 2019	3520
ANNEE 4	**14 -SQUARE - ANCIEN STADE PARISOT**	**Sous Total**		**1 ier Sem. 2019**	**2 ième Sem. 2019**	**4490**

lescanparapave.com

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-211[illegible]862015B-DE

ANNEE 4	**15 - SQUARE - PLACE DU 8 MAI**	**Cheminement entre la limite du square (située au niveau du parc) et le portillon d'entrée**	**Mettre en place un repérage visuel et tactile du cheminement extérieur**	**1 ier Sem. 2019**	**2 ième Sem. 2019**	**700**
				1 ier Sem. 2019	2 ième Sem. 2019	
ANNEE 4	16 - SALLE D'EXPO (GRAND CAFE)	Entrée de l'établissement	Créer une rampe conforme qui pourra être amovible	1 ier Sem. 2019	2 ième Sem. 2019	3400
ANNEE 4	16 - SALLE D'EXPO (GRAND CAFE)	Circulation vers le sanitaire	Désencombrer la circulation afin de l'élargir à 1,20 m	1 ier Sem. 2019	2 ième Sem. 2019	100
ANNEE 4	16 - SALLE D'EXPO (GRAND CAFE)	Salle d'exposition	Modifier le mobilier afin de rendre les équipements accessibles	1 ier Sem. 2019	2 ième Sem. 2019	500
ANNEE 4	**16 - SALLE D'EXPO (GRAND CAFE)**	**Sous Total**		1 ier Sem. 2019	2 ième Sem. 2019	**4000**
ANNEE 4						
ANNEE 4	17 - TOILETTES PUBLIQUES	Entrée de l'établissement	Créer une rampe pour accéder à l'établissement. Cette rampe donnera accès au minimum à 1 entrée	1 ier Sem. 2019	2 ième Sem. 2019	5000
ANNEE 4	17 - TOILETTES PUBLIQUES	Sanitaires	Créer un sanitaire adapté et mettre une signalétique pour diriger les personnes en fauteuil vers ce sanitaire	1 ier Sem. 2019	2 ième Sem. 2019	4990

lescanparapave.com

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-211[illegible]0862015B-DE

ANNEE 4	**17 - TOILETTES PUBLIQUES**	**Sous Total**		**1 ier Sem. 2019**	**2 ième Sem. 2019**	**9 990**
ANNEE 5	18 - ECOLE MUSIQUE - BIBLIOTHEQUE	Entrée de l'école de musique	Créer une rampe conforme qui pourra être amovible ou à défaut mettre en place un monte-charge ou , à défaut proposer les activités de l'école de musique dans des locaux accessibles	1 ier Sem. 2020	2 ième Sem. 2020	12800
ANNEE 5	18 - ECOLE MUSIQUE - BIBLIOTHEQUE	Entrée de la bibliothèque	Mettre des bandes adhésives ou tout dispositif équivalent sur les parois vitrées toute hauteur	1 ier Sem. 2020	2 ième Sem. 2020	0
ANNEE 5	18 - ECOLE MUSIQUE - BIBLIOTHEQUE	Escalier extérieur devant l'entrée de l'école de musique	Peindre les premières et dernières contremarches	1 ier Sem. 2020	2 ième Sem. 2020	270
ANNEE 5	18 - ECOLE MUSIQUE - BIBLIOTHEQUE	Escalier extérieur devant l'entrée de l'école de musique	Contraster les nez de marche	1 ier Sem. 2020	2 ième Sem. 2020	540
ANNEE 5	18 - ECOLE MUSIQUE - BIBLIOTHEQUE	Escalier extérieur devant l'entrée de l'école de musique	Mettre en place une main courante de chaque côté	1 ier Sem. 2020	2 ième Sem. 2020	480
ANNEE 5	18 - ECOLE MUSIQUE - BIBLIOTHEQUE	RDC - Circulation	Renforcer l'éclairage	1 ier Sem. 2020	2 ième Sem. 2020	480
ANNEE 5	18 - ECOLE MUSIQUE - BIBLIOTHEQUE	Etage - Circulation	Mettre en place des revêtements adaptés	1 ier Sem. 2020	2 ième Sem. 2020	1500
ANNEE 5	18 - ECOLE MUSIQUE - BIBLIOTHEQUE	Escalier	Mettre en place une bande d'éveil à la vigilance en haut de l'escalier	1 ier Sem. 2020	2 ième Sem. 2020	65

lescanparapave.com

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-211[illegible]862015B-DE

ANNEE 5	18 - ECOLE MUSIQUE - BIBLIOTHEQUE	Escalier	Peindre les premières et dernières contremarches	1 ier Sem. 2020	2 ième Sem. 2020	90
ANNEE 5	18 - ECOLE MUSIQUE - BIBLIOTHEQUE	Escalier	Contraster les nez de marche	1 ier Sem. 2020	2 ième Sem. 2020	765
ANNEE 5	18 - ECOLE MUSIQUE - BIBLIOTHEQUE	Escalier	Déplacer la main courante	1 ier Sem. 2020	2 ième Sem. 2020	240
ANNEE 5	18 - ECOLE MUSIQUE - BIBLIOTHEQUE	Escalier	Renforcer l'éclairage de l'escalier ou mettre en place un éclairage	1 ier Sem. 2020	2 ième Sem. 2020	1920
ANNEE 5	18 - ECOLE MUSIQUE - BIBLIOTHEQUE	RDC - Bibliothèque	Aménager le local de manière à élargir l'allée principale à 1,20 m	1 ier Sem. 2020	2 ième Sem. 2020	75
ANNEE 5	18 - ECOLE MUSIQUE - BIBLIOTHEQUE	RDC - Bibliothèque	Modifier le mobilier afin de le rendre accessible	1 ier Sem. 2020	2 ième Sem. 2020	500
ANNEE 5	18 - ECOLE MUSIQUE - BIBLIOTHEQUE	Etage - Salles de cours	Proposer les activités dans un local adapté	1 ier Sem. 2020	2 ième Sem. 2020	0
ANNEE 5	18 - ECOLE MUSIQUE - BIBLIOTHEQUE	RDC - Sanitaire	Créer un sanitaire adapté	1 ier Sem. 2020	2 ième Sem. 2020	4900
ANNEE 5	**18 - ECOLE MUSIQUE - BIBLIOTHEQUE**	**Sous Total**		**1 ier Sem. 2020**	**2 ième Sem. 2020**	**24625**

lescanparapave.com

Envoyé en préfecture le 25/09/2015
Reçu en préfecture le 25/09/2015
Affiché le
ID : 013-211300181-20150923-D862015B-DE

COMMUNE DE Cabannes
volat fama per orbem

MODALITES DE LA POLITIQUE D'ACCESSIBILITE MENEE SUR LE TERRITOIRE ET TOUT PARTICULIEREMENT LES CONCERTATIONS MENEES AVEC LES REPRESENTANTS DES COMMERÇANTS SUR LES VOIRIES ET D'ACCES DE LEURS ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Une réunion publique sur la thématique de l'accessibilité a eu lieu le 30/01/2014 sur la commune de Cabannes, organisée et animée conjointement par la Mairie de CABANNES, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et le Service Territorial d'Arles de la DDTM13.

Une deuxième réunion publique sur la même thématique a eu lieu le 09/02/2015 sur la commune voisine de Saint-Andiol animée par un représentant du Service Territorial d'Arles de la DDTM13 à laquelle chaque commerçant de la commune de Cabannes a été convié par écrit.

Par ailleurs, un agent de la commune, un représentant de la DDTM 13 et un représentant de la CCI ont consacré entre le 06/03/2014 et le 23/05/2014, 4 demi-journées afin de visiter l'ensemble des commerces de la commune de Cabannes et de leur faire part de leurs obligations en matière d'accessibilité, de sécurité et des travaux à réaliser dans leurs établissements.